

LA MAISON D'ESTOUTEVILLE : UNE AUTRE HISTOIRE

1

Avant 1350

Extrait

<https://estouteville.fr>

© 2023 Christian Arqué
Édition : BoD – Books on Demand, info@bod.fr
Impression : BoD – Books on Demand, In de Tarpen 42, Norderstedt (Allemagne)
Impression à la demande

ISBN : 978-2-3221-8490-3
Dépôt légal : mars 2023

8

Robert IV d'Estouteville-Valmont

Naissance : ≤ 1230 (ch. 7).

Décès : 1306.

Mariages : 1° ≤ 1258, Jeanne Talbot († 1274), fille héritière de Guillaume Talbot et de Mathilde (d'Auberville).
2° Entre 1279 et 1281, Aliénor de Genovre († 1310), veuve d'Alexandre de Bailleul.

Principaux fiefs : Valmont // les Loges⁷⁰⁶ // Bec-de-Mortagne⁷⁰⁷ // Rames⁷⁰⁸ / Dedham⁷⁰⁹ / Kirkby-in-Ashfield⁷¹⁰ / Eckington⁷¹¹ / Barton[-in-Fabis]⁷¹² // Gresham⁷¹³ // le Bouchet[-Touteville]⁷¹⁴.

706. Les deux en Seine-Maritime, a. le Havre, c. Fécamp.

707. Seine-Maritime, a. le Havre, c. Saint-Romain-de-Colbosc. À 25 km de Saint-Romain et 8 de Valmont.

708. À Gommerville, Seine-Maritime, a. le Havre, c. Saint-Romain-de-Colbosc.

709. Essex, d. Colchester.

710. Nottinghamshire, d. Ashfield.

711. Derbyshire, d. North-East.

712. Nottinghamshire, d. Rushcliffe.

713. Norfolk, d. North-Norfolk.

714. À Crucheray, Loir-et-Cher, a. Vendôme, c. Montoire-sur-le-Loir.

Principal fief de Jeanne : Cleuville⁷¹⁵.
Principal fief d'Aliénor : Mitford⁷¹⁶.

Le statut féodal de Robert IV sort résolument de l'ordinaire : à la fois seigneur de Valmont et Rames dans le Pays de Caux (ainsi qu'en Vendômois), et de Mitford, non loin de la frontière écossaise, plus Kirkby dans les Midlands, un siècle après la réunion de la Normandie à la France. Comme son père, il effectue de fréquents voyages transmanche, au gré des obligations féodales, parfois contradictoires, et des guerres menées par ses suzerains antagonistes, les rois de France et d'Angleterre.

Décennie anglaise

Le 22 octobre 1258, Henri III d'Angleterre reçoit à Westminster « *l'hommage de Robert d'Estouteville, fils et héritier de Jean d'Estouteville, des toutes les terres que celui-ci tenait en chef du roi* », en Essex, Nottinghamshire, et Derbyshire, comté dans lequel Guillaume d'Estouteville (son frère) est dit son vassal⁷¹⁷. En mai 1259, de retour en Normandie, Robert confirme les dons familiaux à l'abbaye de Valmont⁷¹⁸. On l'imagine entre-temps très occupé dans l'armée du Pays de Galles, où il a dû prendre la suite de son père. Le 3 mai 1260, ordre est donné de restituer à Robert d'Estouteville trois destriers et des armes qui ont été saisis à Shoreham[-by-Sea]⁷¹⁹, port de la côte du Sussex, au nord presque exact de la pointe de Caux. Voir

715. Seine-Maritime, a. Dieppe, c. Saint-Valery-en-Caux.

716. Northumberland, s. Morpeth.

717. ERF-2, p. 290.

718. ISN, n° 239. HGMH-4, additions, f° 12r. '*Iohannis d'Estouteville patris mei*'. Guillaume d'Estouteville est un des souscripteurs.

719. CCIR, 1259-1261, p. 37. L'abbaye de Fécamp possédait des droits dans le port de Shoreham (Nicholas VINCENT (éd.), *The Letters and Charters of Henry II, King of England 1154-1189*, t. 2, Oxford, 2020, n° 908). Robert utilise peut-être une ligne régulière.

des chevaliers normands débarquer avec leurs armes aura quelque peu alarmé les autorités locales... Il est devenu un vassal étranger, à l'ère post-normande, mais un étranger qui a la faveur du roi : entre 1258 et 1263, Henri III lui donne étoffes et habits⁷²⁰, poissons des viviers royaux⁷²¹ et cervidés variés à chasser dans la forêt de Sherwood⁷²². En avril 1261, Robert étant « *parti outremer* », le souverain accepte, « *par une grâce spéciale* », qu'il soit représenté par deux avoués⁷²³. Le 5 octobre suivant, il accorde à « *Robert, fils de Jean d'Estouteville* », et à ses héritiers un droit de marché hebdomadaire le jeudi à Kirkby-in-Ashfield, plus une foire annuelle de trois jours à la Saint-Wilfrid⁷²⁴, Wilfrid étant le vocable de l'église. En 1268, sur une liste de quittance d'une vingtaine de grands vassaux, Robert est le seul dont on précise qu'il est normand⁷²⁵, ce qui traduit bien le caractère très particulier de son statut pour l'époque.

Jeanne Talbot et Cleuville

Le 10 août 1262, la chancellerie d'Henri III, qui se trouve en France pour traiter de la Gascogne, notifie de Saint-Germain-des-Prés que « *Guillaume Talbot, père de Jeanne, femme de Robert d'Estouteville, un Normand, dont elle est l'héritière [de Guillaume], qui s'est rendu en Normandie avec l'autorisation du roi, était fidèle au roi le*

720. CCIR, 1259-1261, p. 397 ; 1261-1264, p. 17.

721. CCIR, 1259-1261, p. 362.

722. CCIR, 1256-1259, p. 266 ; 1259-1261, p. 408 ; 1261-1264, p. 155, 235-236. Deux autres Robert d'Estouteville identifiés vivent en Angleterre à cette époque : le sire d'Ayton († 1265) et celui de Gresenhall († 1275), en Yorkshire du Nord et Norfolk (ch. 12), loin du Nottinghamshire et de la forêt de Sherwood.

723. CPR, 1258-1266, p. 148.

724. CChR-2, p. 38.

725. CCIR, 1264-1268, p. 558. '*Robertus de Stotevill' Normannus*'.

jour de sa mort »⁷²⁶. Jeanne Talbot meurt en 1274 : Robert fait en mai une donation à l'abbaye de Valmont pour, dit-il, « *l'âme de mon épouse Jeanne défunte* »⁷²⁷. Son union avec la fille de Guillaume Talbot⁷²⁸, un cadet, qui ne semble pas avoir de biens importants en Angleterre, fait entrer Cleuville dans le patrimoine des Estouteville. Les archives datent sans ambiguïté le rattachement du milieu du XIII^{ème} siècle : avant, Cleuville est aux Talbot, après aux Estouteville⁷²⁹. Situé à 10 km au sud-est de Valmont, c'est aujourd'hui un village de moins de 200 habitants, mais à l'époque le siège d'une importante châellenie, détenue au moins depuis le XI^{ème} siècle par la puissante famille Talbot, dont le membre le plus illustre est John, 7^{ème} baron Talbot, comte de Shrewsbury⁷³⁰, « *la terreur des Français* » durant la guerre de Cent Ans aux dires de Shakespeare... Le *baron de Cleuville* a rang à l'échiquier de

726. CPR, 1266-1272, p. 728. Appendice pour l'année 1262.

727. HMEN, p. 103.

728. Au temps de l'archevêque de Rouen Robert Poulain (1208-1221), Guillaume Talbot présente à la cure d'Auzebosc (Seine-Maritime, a. Rouen, c. Yvetot), relevant de Cleuville : '*Osebosc. Guillelmus Talebot, miles, patronus.*' Sous Eudes Rigaud (1248-1275), celui qui présente à Auzebosc est '*domini Roberti de Estoutevilla, ratione uxoris suae*', pour sa femme. RHF-23, p. 283 D-E. — Sous l'archiépiscopat de Thibault d'Amiens (1222-1229), Guillaume Talbot présente à Auberville-la-Manuel (Seine-Maritime, a. Dieppe, c. Saint-Valery-en-Caux ; DT76-1, p. 23) '*ratione Matillidis uxoris suae*', pour son épouse Mathilde. Au temps de Pierre de Collemedio (1236-1244) puis d'Eudes Rigaud, '*dominae Mathildis Talebot*', '*uxore dicti Guillelmi Talebot*', présente seule à Auberville. RHF-23, p. 290 J-291 A. On retrouve le plein haubert aux mains des Estouteville en 1311 (ch. 9). En 1503, '*en la parroisse d'Auberville-la-Manuel, y a ung fief de haubert et haute justice nomme le fief d'Auberville*' (RFBC, p. 235).

729. Voir ce qu'en disent Robert d'Estaintot (RSDE, p. 443-448) et Jacques Le Maho (ASC, p. 37, 43-44, 51-54). Sur ce point clé, Gabriel de la Morandière, en suivant le père Anselme, se trompe lourdement.

730. CP-12 (1), p. 606-620. Shrewsbury, chef-lieu du Shropshire.

Normandie⁷³¹ et, vers 1207, doit au roi un service de 3 chevaliers⁷³². Héritage des temps anciens, les vassaux du 'franc fieu de Tallebot' ont de grands privilèges : ils sont exempts 'de guet, de coustume, de fouage, et par tout le circuit des mettes de Normandie, villes, forests, travers et marches'⁷³³. Les vastes retranchements (environ 2 hectares) du château médiéval de Cleuville, attesté dès le XI^{ème} siècle, subsistent⁷³⁴, dont une imposante motte tronconique⁷³⁵ et des fossés encore partiellement en eau (mare).

L'abbaye de Valmont

À partir de 1248, l'archevêque de Rouen et franciscain Eudes Rigaud, ami de Saint Louis, se rend à Valmont à de nombreuses reprises lors de ses tournées pastorales. Ses comptes-rendus de visite indiquent que l'abbaye dispose de 1000 livres de revenu⁷³⁶ et compte jusqu'à 27 moines⁷³⁷. Certains sont des prêtres, affectés aux églises des Estouteville. C'est insuffisant : Valmont ne peut par exemple déléguer qu'un unique moine au prieuré de Stratfield-Saye⁷³⁸ alors qu'il en faudrait trois. En 1262, moins d'un siècle après la construction de l'abbatiale, il faut provisionner une somme de 400 livres en prévision de travaux de réfection⁷³⁹. Rigaud célèbre la messe à

731. Note 552.

732. RHF-23, p. 708 E.

733. HGMH-4, additions, f° 17v et 18r. Lettres de 1456, 1501 et 1523. Mette, limite.

734. 49.7053° N, 0.6359° E. Lieu-dit les Hauts-de-Cleuville.

735. 25 m de diamètre au sommet. ASC, p. 112.

736. Eudes RIGAUD, Théodose BONNIN (éd.), *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, Rouen, 1852, p. 30.

737. *Ibid.*, p. 293.

738. *Ibid.*, p. 110, 431. Hampshire, d. Basingstoke-and-Deane.

739. *Ibid.*, p. 432. 'In reparationem cancelli ecclesie'.

Valmont le jour de l'Ascension 1265⁷⁴⁰ et celui de l'Épiphanie 1266/7⁷⁴¹. À la date du 25 octobre 1263, le prélat relève que des religieux se trouvent en Angleterre avec « *le seigneur, Robert d'Estouteville, et sa femme* »⁷⁴². Au fait de la double inféodation des seigneurs valmontais un demi-siècle après la reconquête, Rigaud, en franciscain intègre, a transmis à l'archevêque d'York son inspeximus d'un acte du pape Innocent IV autorisant Jean, un des frères de Robert, à détenir deux bénéfices ecclésiastiques⁷⁴³, c'est à dire pas plus de deux...

Vassalités

En 1272, Robert envoie deux chevaliers, Robert Affagard et Guillaume du Hestray, au roi de France Philippe III le Hardi pour servir dans l'ost de Foix ; il doit un service de 2,5 chevaliers par 40 jours⁷⁴⁴. Le même service que son grand-père Henri soixante-cinq ans plus tôt⁷⁴⁵. Valmont étendu à une partie des paroisses limitrophes est tenu par 1,5 fief, les Loges par 1 fief, auxquels il faut ajouter Bec-de-Mortagne, fief direct lui aussi, pour 1 chevalier (ch. 5-6). Robert a bien sûr d'autres obligations relatives aux seigneuries qu'il ne tient pas en chef, comme le Bouchet. À la Chandeleur 1276/7, il est enregistré au parlement de Paris comme plege d'une paix engageant Pierre de Préaux et Jean du Parc, à propos d'un duel qui devait les opposer devant la cour à Jean de Blainville⁷⁴⁶. Pierre de Préaux est son parent (ch. 6), les du Parc sont vassaux des Estoute-

740. *Ibid.*, p. 518.

741. *Ibid.*, p. 564.

742. *Ibid.*, p. 473. '*Quator erant in Anglia, quorum duo cum domino Roberto de Estoutevilla et eius uxore morabantur.*'

743. Note 700.

744. RHF-23, p. 757 K.

745. Note 550.

746. Arthur BEUGNOT (éd.), *Les olim ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi*, t. 2, 1274-1318, Paris, 1842, p. 85-86.

ville à Fongueusemare⁷⁴⁷, les Affagard aux Loges (ch. 4) et à Thiergeville⁷⁴⁸, les du Hestray à Thérouldeville⁷⁴⁹. La même année 1277 meurt son cousin Robert de Saye ; il tenait de Robert le manoir de Stratfield par le service d'un chevalier⁷⁵⁰.

Emblèmes

Habitué des tournois, Robert est inscrit sur plusieurs rôles d'armes, dont l'armorial du tournoi de Compiègne de 1278 (date établie récemment⁷⁵¹), peint au XV^{ème} siècle. Le *lion de sable* de son blason est *armé d'or* et Robert IV nommé *'van Touteuille'*⁷⁵². L'armement du lion (griffes) pourrait sembler anachronique au XIII^{ème} siècle ; la dénomination *de Touteville*, qui apparaît dans la seconde moitié du XIV^{ème}, le serait assurément. Sur le sceau équestre de Robert, écu et housse du cheval sont *burelés au lion*⁷⁵³.

747. Note 300.

748. CAV-A, n° I/73, I/75, f° 80r-82v, 208v-209v.

749. RHF-23, p. 643 C-D. Vers 1210, *'Durandus de Estrei tenet unum feodum de Henrico de Estotevilla apud Toroudevillam.'* Thiergeville et Thérouldeville jouxtent Valmont. Jacques du Hestray, écuyer, est témoin du testament de Jacques d'E.-Valmont en 1490 (t. 2, ch. 27).

750. Note 452.

751. Emmanuel de BOOS, *Quelle date pour le tournoi de Compiègne ?* Conférence du 18 juin 2015 pour la Société française d'héraldique et de sigillographie.

752. Bibliothèque nationale des Pays-Bas :

<https://galerij.kb.nl/kb.html#/nl/wapenboek>. F° 19r.

753. Confirmation de 1259 (ci-avant). Les inscriptions ont disparu. Contre-sceau : un écu aux armes de la face. ISN, n° 239. Clichés des moulages : base *Sigilla*, n° 178741, 178742. — Charte de 1303 à laquelle était aussi attaché le sceau de son frère Estout (détails note 1371). Musée des Antiquités de Rouen, n° inv. 1624, en dépôt aux AD76. Cliché de l'empreinte : PMN, p. 54. — Dons à l'abbaye de Valmont en 1305 (ci-après). CAV-B, p. 512, 512ter. La marque de cire devait être difficilement lisible vers 1702 puisque Louis Boudan, le dessinateur de Roger de Gaignières, a ajouté une ailette armoriée et

Transfert d'inféodation

Le 30 octobre 1281, Robert est à Westminster pour « *remettre dans les mains du roi* » ses manoirs de Kirkby et de Dedham, avec mouvances et patronats des églises, excepté l'hommage et service de son frère Guillaume pour Eckington, qu'il conserve. Le roi s'engage à lui rendre les mêmes fiefs, à lui et « *Aliénor de Bailleul, sa femme* »⁷⁵⁴, ce qu'il fait un mois plus tard, 29 novembre⁷⁵⁵. Puis, après la mort de Guillaume (ch. 7), Robert restitue Eckington à Édouard I^{er}, en mai 1285⁷⁵⁶. Suite à quoi, le 22 novembre, le monarque en inféode Robert et Aliénor, à nouveau conjointement⁷⁵⁷. Il est clairement de la volonté royale d'associer la nouvelle épouse de Robert à sa châtellenie, ainsi que les « *héritiers qu'ils auront de leur corps* ». Ce qui, de fait, revient à éloigner d'un héritage anglais le fils *normand* que Robert a eu de sa première épouse. Ces transferts d'inféodation visent donc à terme à séparer en douceur les successions anglaise et normande.

Aliénor de Genovre

Aliénor de Genovre est une parente d'Aliénor de Provence⁷⁵⁸, mère d'Édouard I^{er}. Comme la reine douairière

une curieuse chaîne reliant le pommeau de l'épée à la poitrine du chevalier, absentes de l'empreinte de 1303. L'inscription figurant sur ce dessin : S' ROBERTI DE STOVTEVILLA MILITIS — Vendômois en 1276 : voir note 769.

754. CCIR, 1279-1288, p. 137. '*Alienora de Baliolo*'.

755. CChR-2, p. 260. '*Eleanor de Gebenum*'. L'inventaire après décès de Robert en 1306 (ci-après) parle d'un délai de carence de 40 jours.

756. CPR, 1281-1292, p. 167.

757. CChR-2, p. 327. '*Eleanor de Gebenn*'.

758. Roger Bertram, endetté, mort en 1275, a donné Mitford, détaché de sa baronnie de Ponteland, en héritage à la reine, qui en échange s'est engagée à marier avantageusement sa fille Agnès. Compte de l'église de Ponteland écrit vers 1295 : Agnès a « *donné les*

est la petite-fille de Marguerite de Genève, il faut peut-être voir en le patronyme *Genovre*, et déclinaisons variées, une déformation anglaise du mot *Genève*⁷⁵⁹. La souveraine est bien connue pour sa promotion des Savoyards en Angleterre, envoyés à elle par son oncle Pierre de Savoie⁷⁶⁰. En 1275, elle donne à Aliénor, pour son mariage avec Alexandre de Bailleul (frère de Jean, roi d'Écosse de 1292 à 1296), Mitford, plus Felton et Molesden⁷⁶¹ qui en relèvent, pour qu'ils les tiennent en chef du roi, elle et Alexandre, puis les descendants qu'elle aura avec Alexandre « *ou tout autre mari* » ; en cas d'absence d'héritiers « *de son corps* », ces terres feront retour à la reine⁷⁶². Quand Alexandre de Bailleul meurt sans postérité trois ans plus tard⁷⁶³, Aliénor reçoit en douaire un tiers de la baronnie de Bywell⁷⁶⁴. Le 20 janvier 1278/9, elle est une veuve « *à marier* », dont « *les terres valent 100 marcs annuellement* »⁷⁶⁵, 67 livres, et 5 fiefs de cheva-

dits château et honneur [de Mitford] et tous ses droits à Eleanor, une parente de la reine, à présent l'épouse de Sir Robert de Stoteville ». Madeleine HOPE DODDS, *A History of Northumberland*, t. 12, Newcastle, 1926, p. 411. — CDRS-2, n° 141. Charte du 30 décembre 1278 par laquelle Édouard I^{er} fait « *une faveur spéciale à sa cousine Alianora* », veuve et exécutrice testamentaire d'Alexandre de Bailleul, en reportant une partie de la dette du défunt. — Note 789.

759. *Genoure, Genevre, Genevere, Genover...* Genève = *Geneva* en anglais, à la prononciation proche de *Genever*. Aliénor n'apparaît pas dans la généalogie de la maison de Genève.

760. Louise J. WILKINSON, *Women in Thirteenth-Century Lincolnshire*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007, p. 50-51.

761. Les trois en Northumberland, s. Morpeth.

762. *A Descriptive Catalogue of Ancient Deeds in the Public Record Office*, t. 5, Londres, 1906, n° A. 11535. '*Eleanor de Genover*'.

763. CIPM-2, n° 249. Peu avant le 13 novembre 1278.

764. CIPM-3, n° 490. Référence en 1298 : le tiers de la baronnie de Bywell est dans la main du roi par la confiscation sur Robert d'Estouville, « *qui tenait ce tiers en tant que douaire d'Eleanore de Genoure, sa conjointe* ». Northumberland, s. Tynedale.

765. CDRS-2, n° 148, p. 44.

liers⁷⁶⁶. Ce n'est donc pas pour sa fortune que Robert, bien plus riche, l'épouse, mais plutôt pour la protection d'une parenté royale, utile, et sans doute de plus en plus nécessaire, au maintien des fiefs anglais dans son patrimoine. Lorsque naît leur fils Jean, vers 1284 (ch. 20), Aliénor devient tout naturellement une nourrice du petit-fils de sa bienfaitrice, le prince Édouard, né le 25 avril 1284. Le 17 septembre 1307, le prince, devenu le roi Édouard II, confirme la remise de dette consentie par son père à Aliénor, « *une de ses nourrices* », « *veuve de Robert d'Estouteville* »⁷⁶⁷.

Le Bouchet

En avril 1276, Robert amortit la dîme de l'église de Selommes⁷⁶⁸, précédemment donnée par un vassal du Bouchet à l'abbaye de la Trinité de Vendôme⁷⁶⁹. En juillet 1283, 'Robert d'Estouteville, sire de Hoalmont et du Boschet en Vendomois', ratifie la vente par Ysabeau, veuve de Gilles de Nourray, et par Philippe de Nourray de 'tout le droit et la seignorie, la propriete et la possession' de

766. Note 776.

767. CPR, 1307-1313, p. 6. Remise de 40 livres sur les 120 dues par « *son mari décédé et Jean d'Estouteville son père* ». Dans cette analyse en anglais d'une archive en latin, il n'est pas dit clairement de quel roi Aliénor a été la nourrice : le père, qui vient de mourir, ou le fils, qui ratifie. Mais avec des enfants nés vers 1284 et 1292, il est impossible qu'Aliénor ait été une nourrice d'Édouard I^{er}, né en 1239, alors qu'Édouard II est précisément né en 1284.

768. Loir-et-Cher, a. Vendôme, c. Montoire-sur-le-Loir.

769. BnF, ms la 5419, p. 43. Imp. Charles MÉTAIS (éd.), *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, t. 3, Paris, 1895, p. 144n. 'Robertus de Estoutailla et dominus de Boscheto miles'. Sur son sceau équestre fragmentaire, la housse du cheval est à ses armes : *burelé au lion*.

biens à Landes[-le-Gaulois] ⁷⁷⁰ à la collégiale Saint-Sauveur de Blois. Le consentement de Robert est nécessaire car ces biens meuvent, dit-il, '*de mon fie ou mon rerefye*'⁷⁷¹, arrière-fief. Rappelons que le Bouchet groupe une centaine de vassaux et arrière-vassaux. Le voisinage lancéen est toujours source de discorde : en avril 1304, '*Robert de Estouteville seigneur dou Bouchet et Alyennor de Semeure sa femme*' sont contraints de s'accorder avec '*le prieur et les freres dou prieure de Lancey, membre de Marmoutier*', à propos de droits qu'ils se disputaient sur le bois de la Ronce⁷⁷². Aliénor est cette fois associée, comme une héritière, au Bouchet, fief duquel elle n'est pourtant pas partie prenante : Robert, âgé, prépare un douaire français à son épouse quadragénaire. Selon l'usage, le fils aîné du couple, Jean, en sera l'héritier.

Guerre d'Aragon

En 1282, Charles d'Anjou demande du secours à son neveu Philippe III le Hardi contre son rival pour le trône de Naples, le roi Pierre III d'Aragon. Robert se rend à Melun⁷⁷³, où se rassemble l'ost : il prend donc part aux prémices de la *croisade d'Aragon*, guerre menée contre Pierre III, excommunié par le pape, qui commence en Italie et se poursuit en Espagne, Philippe tentant de placer son fils Charles sur le trône aragonais. Vu d'Angleterre,

770. Loir-et-Cher, a. Blois, c. Onzain. Sur la rivière Cisse, lisière entre Blésois et Vendômois, la paroisse Saint-Martin en Vendômois, celle de Saint-Lubin en Blésois. Nourray jouxte le Bouchet.

771. AD41, G 141. DTV-2, p. 494. Vidimus du bailli de Blois en 1415. Le rédacteur du Val de Loire, ne connaissant pas Valmont, l'écrit phonétiquement.

772. Auguste de TRÉMAULT (éd.), *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, Paris, 1893, n° A LXXVIII. Orthographe du transcritteur, qui ne connaît pas Aliénor de Genovre. À Lancé, le bois de la Haie-du-Bouchet borde les champs de la Ronce (IGN, 2023).

773. HGF-8, p. 89. Chambre des comptes de Paris.

Robert est convoqué le 6 avril 1282 dans l'armée du Pays de Galles⁷⁷⁴, mais le 23 du même mois, lui et Aliénor sont dits « *partis outremer pour un an* »⁷⁷⁵. En 1284, pour ne pas avoir répondu aux convocations d'Édouard I^{er}, Robert est condamné à payer 100 marcs d'amende sur chacun de ses fiefs de chevaliers. Un jury en dénombre 20 après enquête dans les archives : 15 issus de la baronnie de Raoul fitz Hubert, plus 5 pour les terres d'Aliénor⁷⁷⁶. Les hostilités aragonaises cessent en octobre 1285, quand la maladie décime l'armée française, tuant Philippe le Hardi.

Outlaws...

Mais Aliénor et Robert sont déjà rentrés en Angleterre à cette époque. En mars 1284/5, une affaire de saisie de tenure à Mitford dégénère en incendie criminel⁷⁷⁷. En mai 1285, Agnès de Beveridge poursuit en justice « *Robert d'Estouteville et Aliénor sa femme* », « *Robert fils de Robert d'Estouteville* », ainsi des chevaliers et serviteurs impliqués, pour l'incendie de sa maison, tandis que Richard de Cleveland poursuit les mêmes pour la mort de son frère⁷⁷⁸. Selon le témoignage d'Agnès, Aliénor a commandé à Robert Affagard, chevalier (sans doute le feudataire envoyé dans l'ost de Foix en 1272), et aux gens de sa maison d'empêcher les villageois, qui accouraient pour éteindre l'incendie, d'approcher. Puis les soudards l'ont frappée et se sont emparés d'un coffre contenant ses

774. FCL-2, p. 189.

775. CPR, 1281-1292, p. 18.

776. Robert THOROTON, John THROSBY (éd.), *History of Nottinghamshire*, t. 2, Londres, 1797, p. 291. Ce jury ne compte ni Dedham, ni Gresham, dont les sous-tenants ont peut-être répondu à la convocation royale.

777. Paul BRAND (éd.), Chris GIVEN-WILSON (dir.), *The Parliament Rolls of Medieval England*, t. 1, Woodbridge, Boydell Press, 2005, p. 639-648.

778. CPR, 1281-1292, p. 204, 205.

chartes, son argent, ses bijoux, dont deux anneaux d'or, avant de s'installer sur les lieux, à ripailler durant quatre jours⁷⁷⁹... Robert IV et Aliénor s'enfuient d'Angleterre et sont déclarés « *hors-la-loi* »⁷⁸⁰. On consigne à Westminster les 24 et 25 février 1285/6 que, « *partis outremer* », ils ont nommé par lettres deux mandataires, pour deux ans⁷⁸¹, mandats régulièrement renouvelés par la suite : le 3 mai 1289, le couple « *restant en Normandie* »⁷⁸², ainsi que le 23 avril 1291⁷⁸³ ; le 20 janvier 1291/2, « *Robert d'Estouteville de Normandie* » a désigné seul ses représentants⁷⁸⁴. Quant à ses obligations de service, à l'instar de son grand-père, Robert les a déléguées à son fils (voir ch. 9) car, durant cette période, le baron absent semble ne subir aucune sanction financière, pas plus que ses fiefs ne sont confisqués, les crimes allégués relevant du droit pénal, pas du droit seigneurial. Le 10 juillet 1293, neuf ans après les faits, à l'issue d'un jeu d'influence dont on ne connaît pas le détail, Édouard I^{er} lève la proscription, à la requête de son frère Edmond⁷⁸⁵, comte de Lancastre.

Décennie française

Mais la guerre reprend dès 1294, Robert dans le camp français. Même s'il ne ménage pas ses efforts pour conserver Kirkby, à chaque fois qu'un choix doit être fait entre ses deux suzerains, à l'instar de son père et de son grand-père, c'est toujours l'inféodation au roi de France, c'est à dire la volonté de conserver les terres continen-

779. BRAND, *ibid.*, *id.*.

780. CCIR, 1288-1296, p. 293. *Id.* CFR-1, p. 326.

781. CPR, 1281-1292, p. 224, 226. Robert se démet d'Eckington en mai 1285 et en est à nouveau inféodé en novembre (ci-avant), apparemment par l'entremise de son fils qui le représente en Angleterre.

782. CPR, 1281-1292, p. 315.

783. *Ibid.*, p. 426.

784. *Ibid.*, p. 468 et 469.

785. CCIR, 1288-1296, p. 293. *Id.* CFR-1, p. 326.

tales, moins incertaines, qui l'emporte. Pour la cinquième fois depuis 1203, la châtelainie anglaise est saisie : Édouard I^{er} présente à l'une des deux cures d'Eckington en 1295, 1298, 1299 et 1303, au motif que « *les terres de Robert d'Estouteville, un étranger, sont dans ses mains* »⁷⁸⁶. Il en va de même du tiers de la baronnie de Bywell, douaire d'Aliénor⁷⁸⁷. En 1297, le roi bat le rappel des barons : par lettres de Westminster le 26 juin, il engage nommément de grands seigneurs bretons et normands déficients, dont Robert, à se réunir avant le 1^{er} septembre avec hommes, armes et chevaux, pour se joindre au comte de Foix⁷⁸⁸ et l'aider à recouvrer la Guyenne. Peine perdue pour ce qui concerne Robert. Cependant, comme Léonie de Rames en son temps, Aliénor de Genovre, co-tenante des fiefs, est en Angleterre : le 12 décembre 1298, « *parente du roi* », elle reçoit le manoir d'Eckington « *pour son entretien et celui de ses enfants* », alors que Robert est décrit comme « *un étranger inféodé au roi de France* »⁷⁸⁹. Le 18 août 1299, conformément à une ordonnance royale sur l'« *entretien des Gascons* », « *toutes les terres que Robert d'Estouteville tenait en Angleterre avant la guerre avec la France et que le roi a saisies dans ses mains* » sont temporairement assignées à des Gascons réfugiés : Pierre Amanieu (de Bordeaux), captal de Buch, et Pontius de Châtillon⁷⁹⁰.

786. CPR, 1292-1301, p. 145, 353, 408 ; 1301-1307, p. 118.

787. Note 764.

788. Hyacinthe MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 1, Paris, 1742, col. 1122. Les Normands sont principalement du Cotentin.

789. CPR, 1292-1301, p. 389, 391. Le 6 janvier 1300/1, elle en dispose pour deux ans supplémentaires, avec à nouveau mention de ses enfants et de son mari, Robert d'Estouteville, « *un sujet du roi de France* » (*ibid.*, p. 561-562).

790. CPR, 1292-1301, p. 431-432.

Manoirs urbains

Les guerres, comme les amendes, sont honorables et, en 1298, Robert doit rétablir ses finances : il vend à l'abbaye de Fécamp les biens qu'il possède dans '*les dix paroisses de Fescam*', à l'exception de '*son manoir de Bouffay*⁷⁹¹ et le fief de Puteri-Autot⁷⁹² relevant de l'abbaye de Fescam⁷⁹³'. On trouve alors intra-muros des villes des espaces non bâtis et des jardins clos, où l'on cultive légumes, arbres fruitiers et plantes médicinales, auxquels s'ajoutent souvent des dépendances extérieures. Le moulin Carpi, mentionné au temps d'Henri, situé dans la paroisse Saint-Fromond comme Bouffay, en dépend probablement. Robert vend ses domaines urbains 700 livres, plus une rente annuelle de 1000 harengs⁷⁹⁴. Cette redevance s'additionnant à d'autres, jusqu'à la Révolution, une rente de 5000 harengs sera servie par l'abbaye de Fécamp aux châtelains de Valmont le jour des Cendres⁷⁹⁵. Ce qui représente 125 poissons quotidiens pour les 40 jours du Carême, mais ne donne guère d'indication sur le nombre de bouches à nourrir *en maigre*, puisqu'il faut ajouter, au fil du temps, à cette manne véritablement biblique, le poisson frais ou conservé du vivier valmontais et de la franche-nef des Loges, les droits d'Hautot-sur-Mer et mouvance qui apparaissent au siècle suivant (ch. 10), sans oublier les truites de la aujourd'hui encore très poissonneuse rivière Valmont...

791. Manoir de Bouffay en la paroisse Saint-Fromond de Fécamp. DT76-1, p. 123.

792. Fief de Putréautot à Fécamp, tenu de l'abbé. DT76-2, p. 811.

793. BnF, ms la 14194, f° 281v. Mémoires concernant l'abbaye de Fécamp.

794. Léon FALLUE, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1841, p. 414.

795. HMEN, p. 108.

Guerre de Flandre

Après la bataille de Courtrai⁷⁹⁶, le 11 juillet 1302, qui voit l'écrasement de la cavalerie française par les milices flamandes, Philippe IV le Bel convoque l'ost, Robert compris le 5 août 1303, pour se trouver à Arras à la fin du mois, car ses '*ennemis de Flandres*' ont pris Théroouanne⁷⁹⁷ et '*mout d'autres villes et lieux, et s'efforcent de jour en jour et de plus en plus avant venir et de destruire le roiaume*', et '*se vantent que il veulent a certain jour combatre contre lui*'⁷⁹⁸. L'année suivante, Robert est à nouveau mandé, cette fois avec son frère Estout, pour se trouver à Saint-Germain-en-Laye le jeudi après la quinzaine de Pâques, 16 avril 1304⁷⁹⁹, et figure au nombre '*des barons et grans chevaliers du roi*'⁸⁰⁰ qui l'accompagnent en Flandre. Il est alors âgé d'environ 75 ans, et sans doute ne combat-il plus en personne. Le 18 août 1304, après plusieurs jours de négociations infructueuses, a lieu la bataille de Mons-en-Pévèle⁸⁰¹. Les Flamands ont peu de cavalerie, mais des fantassins nombreux et aguerris, et l'issue des combats est d'abord incertaine. En fin de journée, Philippe le Bel, rentré à son camp, est attaqué par surprise.

Les Flamens [...] vindrent iusques aus tentes du roy, et fu le roy si prez pris que a peines pout il estre armez a point. [Les chevaliers français] pour le roi secourir isnelement⁸⁰² se hastoient, et du tout en tout a la bataille s'abandonnoient, et croient a haute vois tuit ensemble : "Le roi se combat !" [...] Et donc yceulx nobles combateurs, avec

796. Belgique, Flandre-Occidentale, chef-lieu d'arrondissement.

797. Pas-de-Calais, a. Saint-Omer, c. Fruges.

798. RHF-23, p. 789-791.

799. *Ibid.*, p. 795 E-F.

800. *Ibid.*, p. 803 B.

801. Nord, a. Lille, c. Templeuve-en-Pévèle.

802. Promptement.

leur noble et forte compaignie a pie et a cheval, la bataille entreulz merveilleuse, forte et aspre fu faitte. Mes les Flamens furent du tout en tout obruez et acraven-
tez⁸⁰³, et d'eux fu faitte grant occision et mortalite⁸⁰⁴.

Les chevaliers, galvanisés par la présence du roi, qui n'a pas eu le temps de revêtir son armure, emportent la victoire. Ce succès est bientôt mis à profit par l'annexion d'une partie de la Flandre, dont Lille et Douai.

Restitutions

La paix avec la France revenue en 1303, Robert recouvre sans surprise ses terres anglaises : le 18 mai 1304, « *parti outremer* », il a nommé par lettres deux mandataires pour une période de deux ans⁸⁰⁵. En 1306, il tient en chef Mitford, avec le château et une partie de la forêt de Felton, en droit de sa femme, plus 'Kyrkeby', 'Ekynton' et 'Dyham', conjointement à Aliénor, chacun des trois manoirs relevant du roi par le service d'un chevalier⁸⁰⁶. La mouvance de ces fiefs directs est toujours conséquente : en juillet 1304, il est consigné que Jean de Langford, qui vient de mourir, tenait de Robert le manoir de Barborough⁸⁰⁷, relevant d'Eckington, par le service de 5 chevaliers⁸⁰⁸. En 1306, Robert a en outre toujours Gresham, de la succession de sa grand-mère Mathilde : 2 fiefs de chevalier tenus des Varenne. C'est l'unique possession anglaise qu'il détient encore non conjointement à son

803. Engloutis et écrasés.

804. *Chronique de Nangis*, partie du début du XIV^{ème} siècle. Version des *Grandes chroniques de France*, BnF, ms fr 10135, f° 384v-385r.

805. CPR, 1301-1307, p. 228.

806. CIPM-4, n° 369. Son inventaire après décès.

807. Derbyshire, d. Bolsover.

808. CIPM-4, n° 202.

épouse⁸⁰⁹.

Largesses...

En 1305, Robert donne terres et bruyères à Goderville⁸¹⁰, Étretat et Cuverville⁸¹¹ aux moines de Valmont, ainsi qu'une rente de 60 sols sur la forêt des Loges⁸¹². Ces largesses s'ajoutent à des dons antérieurs, de l'héritage de son frère Robert Passemer⁸¹³, ou encore, en 1264, les dîmes en blé des essarts des Loges⁸¹⁴. Des donations qu'il confirme, avec celles de ses ancêtres, en novembre 1280, s'adjoignant pour premier souscripteur son frère Estout⁸¹⁵. Il s'éteint peu avant le 14 avril 1306⁸¹⁶, âgé de plus de 75 ans, dernier des seigneurs valmontais barons anglais et normands, même si plus *anglo-normands*. Comme ses ancêtres, il fut probablement inhumé à Val-

809. CIPM-4, n° 369. Stratfield, apparemment tombé en déshérence au profit de la famille de Saye, n'est pas évoqué.

810. Seine-Maritime, a. le Havre, c. Saint-Romain-de-Colbosc.

811. Deux communes voisines des Loges. Les terres de Cuverville semblent être en relation avec le fief de Putréautot à Fécamp : l'abbaye de Valmont aura un *'moustier de Puteriautot'* à Cuverville au XV^{ème} siècle (DT76-2, p. 811).

812. CAV-B, p. 512. HGMH-4, additions, f° 16v-17r. HMEN, p. 107-108.

813. Note 685.

814. CAV-A, f° 212v. Robert Affagard est un des témoins.

815. AD76, 19 H 2. Copie du XVIII^{ème} siècle. Robert Affagard est aussi témoin, ainsi que *'Nicholao de Torchi clerico'*, clerc de Torcy-le-Grand, fief d'Estout.

816. CIPM-4, n° 369. Sans doute à la fin du mois de février : ses terres en France passent dans la garde noble pour son petit-fils mineur à compter du mois de février (ch. 10). Obit à Valmont le 25 février *'pour Robert d'Estouteville dict le Large'*, c'est à dire le généreux, du point de vue des moines. Il s'agit probablement de Robert IV, comme le croit Gabriel de la Morandière (HMEN, p. 108). Robert III reste celui des Robert qui a le plus donné à l'abbaye, mais un hommage mortuaire repose rarement sur un classement objectif des mérites...

mont.

Succession

Après lui, les fiefs de Caux et des Midlands passent sur deux têtes : son petit-fils Robert V et son fils cadet Jean. Un partage auquel la plupart des grandes familles de la province — d'Harcourt, Malet de Graville... — ont dû consentir un siècle plus tôt. D'autres, ayant fait le choix de l'Angleterre, comme Guillaume le Maréchal⁸¹⁷, ont pu conserver leurs terres continentales quelques années après 1204, quelques décennies pour les plus habiles. La parenté de Léonie de Salisbury-Rames avec le régent d'Angleterre, la faveur dont bénéficiait Jean I^{er}, cousin issu de germain du roi Henri III, le remariage de Robert IV avec une parente d'Édouard I^{er}, sa détermination, faisant suite à celle de son père, sa grande longévité — il aura été le tenant de Valmont et de Kirkby pendant près de cinquante ans —, l'importance toute relative, enfin, de la châtellenie de Kirkby-in-Ashfield, sont sans doute les raisons qui expliquent cette exceptionnelle prolongation.

Descendance

Robert le Jeune d'E.-Cleuille → ch. 9.

Jean d'E.-Kirkby → ch. 20.

Un garçon. *SPC*

Fin 1322, selon l'inventaire après décès de Jean, sire de Kirkby, dont il est dit le frère, il est âgé de 30 ans et est censé hériter de lui Dedham ; son prénom est

817. Fils d'une Salisbury comme Henri d'Estouteville on l'a dit, il tient la moitié de l'honneur de Longueville en droit de sa femme, Isabelle de Clare, et parvient à la conserver. Léopold DELISLE (éd.), *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN-16/2, 1852, n° 74 et 1120.

illisible⁸¹⁸. Mais dès le 17 janvier 1322/3, Robert, le fils mineur de Jean, est dit le tenant-en-chef de Dedham, alors qu'Hervé de Stanton en reste le sous-tenant⁸¹⁹. En France, Guillaume d'Estouteville, seigneur de Cour-sur-Loire⁸²⁰, est présent à la cour des comtes de Blois, au château des Montils, en 1319⁸²¹. On retrouve son fief, qui meut de la seigneurie de Bury et du comté de Blois, dans la branche du Bouchet au siècle suivant (t. 2, ch. 36). Côté anglais, début 1327, un Guillaume d'Estouteville se plaint en français de ce qu'Hugues le Despenser l'Ancien (favori d'Édouard II, déposé en octobre 1326) l'a déposé d'une parcelle bâtie, deux jardins et un quart d'arpent de terre à Farlington en Hampshire⁸²², et obtient leur restitution en février 1327/8⁸²³. Il était donc un opposant au roi déchu⁸²⁴, à l'inverse de Jean d'E.-Kirkby, qui l'a soutenu. Ce qui pourrait expliquer, au cas où il serait bien le second fils de Robert IV et Aliénor de Genovre, qu'il n'ait pu hériter de Dedham, inféodé depuis 1314 à Hervé de Stanton, partisan comme Jean d'Édouard II (voir ch. 20).

818. CIPM-6, n° 417. Aliénor a des enfants au pluriel en 1298 et 1301 (note 789).

819. CFR-3, p. 195.

820. Loir-et-Cher, a. Blois, c. la Beauce.

821. Jean-Paul SAUVAGE, *Le personnel des comtes de Blois, 1310-1360*, dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 52, Blois, 1997, p. 15.

822. Hampshire, s. Portsmouth. Le Despenser était comte de Winchester, capitale de l'Hampshire.

823. *Calendar of Inquisitions Miscellaneous (Chancery)*, t. 2, Londres, 1916, n° 969. CCIR, 1327-1330, p. 254.

824. Guillaume d'Estouteville figure sur la liste des partisans de Thomas de Lancastre, principal leader de l'opposition à Édouard II, pardonnés le 1^{er} novembre 1318. CPR, 1317-1321, p. 233.